Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20261116-51126DELIB13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

Mme Isabelle ANDRÉO donne procuration à M Philippe DAULY
Mme Manuella ABBÉ donne procuration à M Yves BRUNET
M Franck JOSSET donne procuration à M Thomas CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Lydie RAMEZ.

Délibération 13 — REPAS DES AINÉS

Après avoir reçu les réponses à notre demande à savoir si les personnes bénéficiant d'un repas offert par la mairie préféraient une carte repas ou un repas à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire a fait le bilan sur 197 demandes distribuées, nous avons eu 182 réponses qui se déclinent ainsi :

99 personnes préfèrent le système de carte (54.4 %)

30 sont indifférents (16.48 %)

53 préfèrent le repas à la salle polyvalente (29.12 %)

Selon les réponses, Monsieur le Maire propose de garder le système de carte repas pour une période de 5 ans et revoir l'avis des personnes concernées en 2031.

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22180 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
Lydie RAMEZ

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 11 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22180 Côtes d'Armor